

Commune de Vaux et Chantegrue

Arrondissement de Pontarlier

Canton de Frasne

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 avril 2017

Date d'affichage : 07/04/2017
Date de convocation : 28/03/2017
Membres en exercice : 15
Votants : 14

L'an deux mil dix-sept, le trois avril, le Conseil Municipal de la Commune de Vaux et Chantegrue s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Xavier VIONNET, Maire, pour la session ordinaire du mois.

Conseillers présents : Laurent LAMBERT, Ariane DROZ-BARTHOLET, Pascal LANQUETIN, Pierre NICOD, Bernard BESCHET, Cédric BESCHET, Adeline BEJEANNIN, Jacques TISSOT, François FATON, Emmanuel COURVOISIER, Annie VALLET, Alexandra LOYE et Jérôme BARTHELET

Conseiller absent excusé : Emmanuel GETE

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. Me Alexandra LOYE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. M. le maire a déclaré la séance ouverte.

Ordre du jour Modifié :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 27 mars 2017.
2. Indemnités des élus : Nouvel indice de référence
3. Vote des 3 taxes 2017
4. Vote des subventions communales 2017
5. Vote des comptes de gestion 2016
6. Vote des comptes administratifs 2016
7. Vote des budgets primitifs 2017
8. Questions diverses.

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 27 mars 2017.

Ce point est ajourné.

2 - Indemnités des élus : Nouvel indice de référence

Le maire expose que la délibération prise en date du 07 avril 2014, fixant le montant des indemnités du maire et des adjoints, faisant référence à l'indice 1015 de la Fonction Publique est obsolète.

En effet, le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret 82-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics hospitaliers, fait désormais référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, fixe le montant des indemnités des élus à partir du 1^{er} avril 2017 comme suit :

- Indemnité du **Maire** : 21 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
- Indemnité des **1^{ers} et 2^{èmes} adjoints** : 6.8% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
- Indemnité des **3^{èmes} et 4^{èmes} adjoints** : 4 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique

3 - Vote des 3 taxes

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents décide de ne pas augmenter le taux des 3 taxes pour 2017 et fixe les taux comme suit :

Taxe habitation : 13.68 % Taxe foncier bâti : 10.40 % taxe foncier non bâti : 16.63 %

4 - Vote des subventions communales

Le conseil municipal, décide à l'unanimité des présents, d'allouer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2017 :

A.C.C.A	40.00 € - A.D.E.H.J	300.00 €
Amicale des anciens combattants	430.00 € - Ass donneurs de sang	100.00 €
Club de l'amitié	270.00 € - Pour un pti plus	50.00 €
Croix rouge française	30.00 € - FC Lac Remoray Vaux	170.00 €
Ligue cancer	50.00 € - Régie ski haute Joux	450.00 €
Sapeurs-pompiers rive gauche	60.00 € - Souvenir français	15.00 €
VECA	500.00 € - Unité pastorale	170.00 €
Accueil périscolaire	27 650 € - Familles rurales	500.00 €

Le conseil décide également, pour l'année 2017, d'attribuer une subvention exceptionnelle à Familles rurales pour un Montant de 500.00 €.

Annie VALLET, Adeline BEJEANNIN et François FATON ne participent pas à ce vote.

5 - Vote des comptes de gestion 2017

Le maire présente au conseil les comptes de gestion 2016 du trésorier et le conseil constate la concordance avec les comptes administratifs 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, après en avoir délibéré,

Par : 14 voix « pour » - 0 « contre » - 0 « abstention »

Accepte les comptes de gestion 2016 du trésorier

6 - Vote des comptes administratifs 2016

OBJET : VOTE DES COMPTE ADMINISTRATIFS 2016

M le maire soumet au conseil municipal le compte administratif communal de l'exercice 2016.

Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution des budgets communaux de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture des exercices. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

Le Maire ne participe pas, ni à la discussion, ni au vote des comptes administratifs

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M . Pascal LANQUETIN, élu président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par M. Xavier VIONNET, maire.

M . Pascal LANQUETIN, président de séance :

Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2016, qui est résumé par les tableaux ci-joints.

Constata aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET	SECTION	RÉSULTAT de L'exercice
COMMUNE	FONCTIONNEMENT	303 261.27
	INVESTISSEMENT	- 491 505.21
	TOTAL	- 188 243.94
BOIS	FONCTIONNEMENT	175 639.98
	INVESTISSEMENT	58 146.68
	TOTAL	233 786.66

EAU	FONCTIONNEMENT	- 10 277.84
	INVESTISSEMENT	153 316.82
	TOTAL	143 038.98
CONSTRUCTIONS FUNÉRAIRES	FONCTIONNEMENT	- 863.94
	INVESTISSEMENT	- 6 982.00
	TOTAL	- 7 845.94
LOTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	- 9 245.36
	INVESTISSEMENT	- 49 100.18
	TOTAL	- 58 345.54

Le conseil, après en avoir délibéré, constate la concordance entre les écritures des comptes du trésorier et du compte administratif 2016 et les approuve, à l'unanimité.

Résultat du vote : 13 voix POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION -

7 - Vote des budgets primitifs 2017

Le Maire présente au conseil les budgets primitifs 2016 :

Budget Principal

Dépenses de fonctionnement : 403 010.00 € Dépenses d'investissement : 1 103 511.27 €
 Recettes de fonctionnement : 403 010.00 € Recettes d'investissement : 1 103 511.27 €

Budget BOIS

Dépenses de fonctionnement : 355 649.98 € Dépenses d'investissement : 95 516.00 €
 Recettes de fonctionnement : 355 649.98 € Recettes d'investissement : 95 516.68 €

Budget EAU

Dépenses de fonctionnement : 130 158.00 € Dépenses d'investissement : 224 271.83 €
 Recettes de fonctionnement : 130 158.00 € Recettes d'investissement : 224 271.83 €

Budget constructions funéraires

Dépenses de fonctionnement : 22 214.00 € Dépenses d'investissement : 24 964.00 €
 Recettes de fonctionnement : 22 214.00 € Recettes d'investissement : 24 964.00 €

Budget lotissement

Dépenses de fonctionnement : 83 534.18 € Dépenses d'investissement : 49 100.18 €
 Recettes de fonctionnement : 83 534.18 € Recettes d'investissement : 49 100.18 €

Le conseil, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité des présents les budgets tel que présentés.

Résultat du vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Fin de la séance 22 h 30.

Points abordés :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 27 mars 2017.
2. Indemnités des élus : Nouvel indice de référence
3. Vote des 3 taxes 2017
4. Vote des subventions communales 2017
5. Vote des comptes de gestion 2016
6. Vote des comptes administratifs 2016
7. Vote des budgets primitifs 2017

Le Maire,

Xavier VIONNET



